

CONSEIL MUNICIPAL du 13 février 2017

INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Points de collecte des déchets ménagers

2 points de collecte seront supprimés : celui de la zone artisanale du Coustou courant 2017 et celui de l'hippodrome en 2018. Trop isolés, certaines personnes indécrites en profitent pour y décharger n'importe quels déchets qui rendent ces endroits insalubres. Un point pour desservir le Petit Saint Quentin reste à déterminer. Des colonnes semi-enterrées seront implantées à côté de la salle des lotos, à La Mouthe et en haut de la rue de la Paix. Les autres points de collecte seront conservés et équipés de colonnes aériennes. L'étude sera finalisée et le marché public pour l'achat des colonnes sera lancé en 2017, la mise en place aura lieu en 2018.

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) préalable au PLUI devra être finalisé d'ici l'été. Afin de préserver les zones naturelles, les directives imposent de regrouper la majorité des zones constructibles près des centres-bourgs existants : en priorité les 4 anciens chefs-lieux de cantons, ensuite 6 pôles secondaires, de préférence dans les communes déjà équipées d'écoles. Les constructions isolées ne seront plus autorisées, sauf cas particulier.

LA POSTE

La Maison des Services au Public est en cours d'aménagement dans les locaux de La Poste. La CAF, la MSA, la CPAM et Pôle Emploi seront partenaires.

Les travaux ont été entièrement financés par La Poste, qui conserve le rez-de-chaussée et le sous-sol du bâtiment et redonne l'étage à la Mairie. En conséquence, le montant du loyer passe de 7639 € à 4500 € annuels.

POLICIER MUNICIPAL

Auparavant il y avait 6 gendarmes pour chaque ancien chef-lieu de canton. Aujourd'hui, les effectifs ont été réduits, et la Gendarmerie ne peut plus intervenir pour les petits problèmes quotidiens : querelles de voisinage, stationnements gênants, petite délinquance, ... Elle renvoie les plaignants vers la Mairie.

Une partie du Conseil Municipal estime que ces missions sont de la compétence de l'Etat et non des Communes. La majorité du Conseil n'est pas favorable à la création d'un poste permanent, mais accepte la formule d'un prestataire de services. Il est décidé de tenter l'expérience sur une période de 6 mois.

AMENAGEMENT DU BOURG

Rue du Petit Paris

L'Association des Résidents de la Rue du Petit Paris souhaite des emplacements de stationnement en chicane et a transmis à la Mairie un plan avec les places de parking dessinées. Elle propose également un sens unique de circulation vers la place des Cornières.

Place des Cornières

Il faut déterminer la zone piétonne et la voie de circulation. Une première esquisse a été établie, avec un îlot piéton central, des stationnements autour de cet îlot et la voie de circulation le long des cornières, en tournant en sens unique de l'Eglise vers la Mairie, puis vers les cafés, vers la Grand Rue et retour à l'Eglise. Le CAUE doit également fournir une proposition. Une fois le projet arrêté, il faudrait commencer par le marquage au sol des emplacements définitifs, pour cette année 2017. Ensuite, peu à peu, effectuer des embellissements pour aménager l'îlot piétonnier.